



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250625-DEL-25-06-25-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-06-25-05

Objet : Demande de subvention auprès de la Préfecture des Yvelines au titre du dispositif Fonds Vert édition 2025 pour la création d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école Fronval de Vélizy-Villacoublay.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : Demande de subvention auprès de la Préfecture des Yvelines au titre du dispositif Fonds Vert édition 2025 pour la création d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école Fronval de Vélizy-Villacoublay.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2334-42,

VU la circulaire préfectorale du 10 mars 2025 relative au fonds d'accélération de la transition écologique des territoires dit « fonds vert » pour l'année 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT que la Commune a inscrit, au budget 2025, la somme de 400 000 € afin d'initier le projet de transformation de la cour de l'école élémentaire Fronval sise 7/9 Rue Fronval, 78140 Vélizy-Villacoublay en cour « OASIS »,

CONSIDÉRANT que la cour actuelle de cette école, d'une surface d'environ 1 430 m², est majoritairement couverte d'enrobé. Elle est composée :

- d'une surface d'environ 1 000m² de revêtement imperméable,
- d'environ 430 m² de massifs plantés d'arbustes, d'arbres et de pelouse en périphérie Nord et Ouest de la cour,

CONSIDÉRANT que l'objectif des travaux est d'infiltrer les eaux de pluie à la parcelle et de végétaliser la cour de l'école élémentaire Fronval. Ainsi, la Commune souhaite transformer les sols pour les rendre plus perméables, créer des îlots de fraîcheur en rendant la cour plus végétale, tout en privilégiant des végétaux, des matériaux naturels, et des espaces ludiques favorisant le développement social de l'enfant,

CONSIDÉRANT que des études sur la perméabilité du sol ont été réalisées, et que le projet a été conçu en prenant en compte les résultats de ces études,

CONSIDÉRANT que les principaux aménagements et ouvrages répondant aux différents enjeux sont :

- une désimperméabilisation des sols en enrobé et démolition de murets,
- une végétalisation de pleine terre apportant une diversité de végétaux, de milieux et d'ombrage,
- des aménagements paysagers de gestion des eaux pluviales avec des zones d'infiltration végétalisées et un jardin de pluie,
- la mise en place de revêtements perméables et durables, pavés drainants et platelage bois,
- des travaux d'aménagements permettant la récupération d'eau de pluie avec une connexion des gouttières des bâtiments vers une semi-infiltration dans les zones pleine terre. La plantation de haie libre caduque et persistante favorable aux habitats de la faune,

Délibération n° DEL-25-06-25-05

Objet : Demande de subvention auprès de la Préfecture des Yvelines au titre du dispositif Fonds Vert édition 2025 pour la création d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école Fronval de Vélizy-Villacoublay.

- une structure d'ombrage durable (une pergola),

CONSIDÉRANT que dans sa circulaire préfectorale du 10 mars 2025 relative au fonds d'accélération de la transition écologique des territoires dit « fonds vert » pour 2025, la Préfecture des Yvelines reconduit la subvention et en détaille les modalités,

CONSIDÉRANT que le dispositif s'articule autour de plusieurs axes dont l'axe 2 « Adapter les territoires au changement climatique » visant à prévenir les risques naturels par des mesures de renaturation,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces mesures, le dispositif pourra financer les prestations d'ingénierie et d'études indispensables à la réalisation des projets tels que la création d'îlot de fraîcheur,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet axe 2 du dispositif fonds vert, la commune de Vélizy-Villacoublay souhaite solliciter une subvention pour un montant de 148 936,40 € HT, soit 40 % du coût total estimatif des études s'élevant à 372 341 € HT,

ENTENDU l'exposé de M. Damien Metzlé, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

SOLLICITE auprès de la Préfecture des Yvelines une subvention pour les études préalables aux travaux de création d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école Fronval au titre du dispositif Fonds Vert édition 2025, d'un montant de 148 936,40 € HT, soit 40 % du coût total estimatif des études s'élevant à 372 341,00 € HT.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.